

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis no. 22/00

Concerne: Demande d'un crédit de Fr. 556'850.-- pour réaliser le raccordement des eaux usées des quartiers de « Promenthoux - L'Abbaye - Sans Façon - Sainte-Marie - Point du Jour » à la STEP de Prangins et l'éclairage public de la route de Promenthoux.

La Commission composée de : M. René LOSEY (Rapporteur)
Mme. Marie-Christine CHOLLET
M. Denis CATTIN
M. Pierre BAUMGARTNER
M. Yves-Alain PIGUET

s'est réunie lundi 24 janvier pour examiner la demande de crédit sus-mentionnée.

La commission tient spécialement à féliciter la Municipalité pour le nouveau Préavis 22/00, car il faut le reconnaître que l'ancien manquait de clarté et des points importants ne figuraient pas. La commission a tout de même relevés certains points qui demande des éclaircissements soit:

5. ELEMENTS NOUVEAUX SURVENUS ENTRE LE DEPOT DU PREAVIS 18/99 ET CE JOUR.

La commission est surprise concernant cette adjonction des 3 nouveaux bâtiments , et espère que maintenant tous les bâtiments qui se trouvent dans la région de Promenthoux et qui ne sont pas raccordés à la STEP sont aujourd'hui tous inclus dans le plan qui est joint à ce Préavis 22/00- D'ailleurs, la même remarque a été faite par téléphone de la part de M.A.Fischer.

5.3 Concernant le montant qui sera débité de Fr. 27.000.-- pour les 3 nouveaux postes (Station Fédérale de Changins et les propriétés de MM Krebs et Fischer) nous rappelons la municipalité que la TVA 7,5% doit être rajoutée.

6. ECLAIRAGE PUBLIC

La Commission apprécie la décision de la Municipalité de profiter de placer cet éclairage.

Mais concernant: - Le Téléreseau (la SEIC)
- Eau sous pression (les Services Industriels de Nyon)

La commission estime que ces 2 entreprises qui vont profiter des tranchées ouvertes par la Commune pourraient faire un geste de participation aux frais de ces tranchées. Qu'en pensez-vous ? Peut-être avez-vous déjà discuté avec eux à ce sujet ?

I. Eclairage public y compris socles (10 pces.) Fr. 34.900.-

La commission relève que dans ce prix tout est compris soit:
Pose de la conduite électrique - Lampadaires Reverbères ainsi que
les socles (10 pièces).

9. TAXE UNIQUE D'EPURATION

Selon le règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées
Art.31a la taxe unique de raccordement calculée au taux de 10 o/oo de la
valeur d'assurance incendie ECA des bâtiments qui seront raccordés. Un montant
appréciable pour les 11 bâtiments et que nous devons prendre en considération
pour le bouclage définitif des frais engagés.

9.1 Lettre aux propriétaires du quartier Promenthoux pour acceptation des travaux.

La Municipalité a adressé une lettre à tous les propriétaires qui sont touchés
par les travaux le 22 déc. 99.

Cette lettre stipulait: « de nous retourner le double de cette lettre muni de votre
signature pour le vendredi 28 janvier 2000 au plus tard ».

Suite au téléphone avec la Municipale Mme.E.Kneubühler celle-ci nous informe
qu'à ce jour soit vendredi 28 janvier elle n'avait reçu aucune copie signée de la
lettre en retour. Elle nous informera de la situation lors de l'assemblée du
9 février prochain, elle va relancer les propriétaires.

CORRECTION DANS LE PLAN

Canalisation privée (trait bleu) celui-ci fait défaut au point 3 de la station de
pompage, nous vous demandons de le rajouter.

PERIODE POUR LES TRAVAUX

La commission rappelle que les travaux doivent être évités pendant la période d'été
vis-à-vis de la plage de Promenthoux. Si possible mars-avril-mai 2000.

